



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
LE SDIS de la Vendée
RECRUTE
POUR LA SAISON 2024

CHEFS D'AGRES TOUT ENGIN

CHEF D'AGRES UNE EQUIPE

CHEFS D'EQUIPE

EQUIPIERS



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
RENFORTS - SAISONNIERS

- Renforcer les effectifs de plusieurs centres d'incendie et de secours pendant la période estivale sur les secteurs où l'influence touristique entraîne un surcroit d'activité opérationnelle.
- Assurer l'ensemble des missions de secours et participer à l'activité courante des centres d'incendie et de secours d'affectation.



CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Être majeur pour les SPV hors SDIS de la Vendée
- Être apte médicalement
- Être titulaire du permis de conduire B
- Être sapeur, caporal ou sous-officier



HÉBERGEMENT

- Les sapeurs-pompiers saisonniers auront la possibilité d'être logés gratuitement (voir le détail dans le tableau ci-dessous).



SAISON ESTIVALE
2023

- 134 sapeurs-pompiers volontaires renforts-saisonniers engagés pour effectuer la saison estivale en 2023 (dont 91 SPV vendéens et 43 SPV extérieurs) dans les 14 centres d'incendie et de secours côtiers et au CTA/CODIS.
- 8.562 départs en intervention pour le groupement territorial des Sables d'Olonne de juin à septembre 2023.



UN TERRITOIRE
DYNAMIQUE

- Un territoire riche et contrasté marqué par son dynamisme économique, touristique et événementiel.
- Une forte augmentation de la population sur la zone littorale, 4 à 5 millions de touristes accueillis chaque année pendant l'été.
- 18 millions de nuitées touristiques en juillet-août 2023

Journée d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires renforts-saisonniers 2023.



INDEMNISATION

- Le versement de l'indemnisation sera effectif entre le 5 et le 10 du mois suivant.
- Pour les sapeurs-pompiers saisonniers affectés au centre de secours de l'île d'Yeu, le SDIS de la Vendée prendra en charge les frais réels de déplacement, dans la limite définie par délibération, compte tenu de l'insularité.



PROTECTION SOCIALE

- La couverture sociale des agents saisonniers s'appliquera conformément aux textes régissant la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.
- Le SDIS de la Vendée prendra à sa charge une assurance complémentaire sur présentation d'une attestation d'appartenance à une UDSP comportant le numéro d'adhérent FNSPF.

À titre d'information et dans l'attente de l'organisation 2024 :

Centres d'incendie et de secours renforcés en 2023	Cycle de travail	Nombre de saisonniers affectés en 2023	Périodes	Conditions de logement	Interventions juin/septembre 2023	SPP affectés	SPV affectés
Beauvoir sur Mer	G12*	6	1 ^{er} juillet – 31 août	Extérieur au CIS	312	/	30
Brem sur Mer	G12	4	17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS	308	/	37
Challans	G12	4	1 ^{er} juillet – 31 août	Non logé	1067	26	58
Jard sur Mer	G12	5	17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS	288	/	37
L'Aiguillon sur Mer	G12	5	17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS	246	/	24
L'Île d'Yeu	G12	16	1 ^{er} juin – 30 septembre 17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS ou Chambres au CIS	519	4	22
Talmont Saint Hilaire	G12	6	17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS	423	/	43
La Tranche sur Mer	G12	8	17 juin – 8 septembre	Chambres au CIS	412	4	30
Les Sables d'Olonne	G12	10	17 juin – 8 septembre	Chambres au CIS	2013	45	65
Longeville sur Mer	G10	4	17 juin – 8 septembre	Extérieur au CIS	173	/	26
Noirmoutier en l'Île / Barbâtre	G12 / G10	12 / 4	17 juin – 8 septembre 1 ^{er} juillet – 31 août	Chambres au CIS	497 / 116	5 / 0	37 / 15
Saint Gilles Croix de Vie	G12	12	17 juin – 8 septembre 1 ^{er} juillet – 31 août	Extérieur au CIS	1286	32	58
Saint Jean de Monts	G12	13	17 juin – 8 septembre 1 ^{er} juillet – 31 août	Chambres au CIS	1203	17	44
CTA-CODIS	G12	5	1 ^{er} juillet – 31 août	Non logé	112.041 appels	37	35

*Garde 12 heures

L'engagement d'un sapeur-pompier saisonnier est d'un mois minimum (la priorité sera donnée aux candidats disponibles sur les périodes entières).



SE RENSEIGNER – CANDIDATER

Lieutenant Olivier DAUSQUE

Service volontariat formation et citoyenneté – GT Les Sables d'Olonne

☎ 02.51.95.92.59

✉ olivier.dausque@sdis-vendee.fr

Madame Perrine BOISSINOT

Service gestion prévisionnelle des emplois et compétences

☎ 02.51.45.10.64

✉ perrine.boissinot@sdis-vendee.fr

Monsieur François CLEMENT

Service gestion prévisionnelle des emplois et compétences

☎ 02.51.45.49.24

✉ françois.clement@sdis-vendee.fr



Vous êtes sapeur-pompier volontaire au SDIS de la Vendée

Compléter votre dossier de candidature [ici](#)

Le dossier est à transmettre au plus tard le 20 mars 2024



Vous êtes sapeur-pompier volontaire dans un autre SDIS

Compléter votre dossier de candidature [ici](#)

Le dossier est à transmettre au plus tard le 20 mars 2024

À noter :

- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.
- Les réponses seront adressées courant avril 2024.